Délibération publiée
le 14/10/2024,
Le Maire,
Xavier ODO

VILLE DE GRIGNY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 8 octobre 2024

Date de convocation

Nombre de membres :

► en exercice: 13

► présents : 9

► suffrages exprimés :11

Président: M. Xavier ODO

Responsable du CCAS : Mme Sophie BORDAT

Secrétaire : Maud BENENATI, Responsable Ambition Humaine et Solidaire.

Présents :

Mme Isabelle GAUTELIER - Mme Irène DARRE - M. Guillaume MOULIN - Mme Najoua AYACHE - Mme Marie Claude MASSON - Mme Pia BOIZET - Mme Danielle MECHIN - Mme Martine NAZARET - M. Michel ANDRE

Procurations:

M. Xavier ODO à Mme Isabelle GAUTELIER

Mme Dominique GERBES à Mme Irène DARRE

Excusé(e)s :

Mme Arlette PAGO - Mme Sandra YOUSSEF

OBJET : Admission non valeur - Exercice 2024

Les services de la Trésorerie, nous ont communiqué un état des créances irrécouvrables sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Il s'agit des titres de recettes dont le recouvrement est devenu impossible malgré les démarches effectuées par les services du Trésor.

Il convient donc que notre Assemblée accepte l'admission en non valeur de ces titres sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 7,52 €.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération n°1 telle que présentée.

Sur proposition du Rapporteur et après avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Adopte la délibération

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 11 voix pour.

Xavier ODO,
Maire,
Président du CCAS.

DEL 2024 022